

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COLLOBRIERES
EN DATE DU MERCREDI 23 JANVIER 2013 A 18h00**

ORDRE DU JOUR :

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2012

ADMINISTRATION GENERALE

2. ACQUISITION DE LA PROPRIETE PARCHEMINEY

FINANCES / BUDGET

3. EMPRUNT A LONG TERME ENTRE LA COMMUNE ET LE CREDIT AGRICOLE (Budget de la commune)

QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mil treize, le vingt-trois janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance publique aux lieux habituels, sous la présidence de Madame Christine AMRANE, Maire.

Présents : AMRANE Christine - PERRIN Philippe - SAISON Christiane - ARIZZI Yves - FE Jacqueline - FEUTREN Jean - GUILLOU Yvonne - ARMANDI Michel - ALLIONE Nadine - SAUVAYRE Serge - RAMAT Gérard

Absents excusés : FOURNILLIER Denis - BRESIS Colette - ALLONGUE Romain -

Absents : DALIGAUX Jacques - MARGUERITE Luc - PHILIP Marc -LEBRUN Philippe

Procuration : M. FOURNILLIER donne procuration à Mme AMRANE Christine

Mme BRESIS donne procuration à Mme SAISON Christiane

Secrétaire de séance : A été nommée secrétaire de séance : Mme FE Jacqueline à l'unanimité

Mme le Maire ouvre la séance, après avoir constaté que le quorum était atteint.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/12/2012

Dans la délibération concernant le projet d'extension de périmètre de la communauté de communes «méditerranée porte des maures» aux communes de Collobrières et du Lavandou, Mme ALLIONE fait remarquer qu'il aurait été plus judicieux de mettre la motion avant le vote.

Vote à l'unanimité

13.01 ACQUISITION AMIALE DE LA PROPRIETE PARCHEMINEY

Mme le Maire explique qu'après 5 ans de négociations avec Melle PARCHEMINEY qui refusait de vendre son terrain sur la base de 1 400 000 euros car elle souhaitait 1 900 000 €. Suite à cela, il a été décidé de lancer une Déclaration d'Utilité Publique avec une estimation des domaines à 815 550 euros. Cela a permis à M. DELUCAS expert foncier missionné par la commune de pouvoir discuter avec la propriétaire qui le 24 décembre dernier a téléphoné à Mme le Maire qu'elle était d'accord pour signer avant le 31 décembre 2012 pour éviter la plus-value sur la vente.

La DUP sera annulée dès que la vente sera signée.

Mme le Maire donne lecture de la promesse de vente signée le 18 janvier 2013.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la création d'un parking, la commune négociait depuis 2007 avec la propriétaire des parcelles B906, B907, B908 et B909 l'acquisition amiable de ces terrains. La propriétaire refusant de céder son bien, le Conseil Municipal a alors décidé, par délibération du 25 octobre 2010, d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique pour la création d'un parking aux abords du village sur les parcelles B906, B907, B908 et B909.

En décembre dernier, la propriétaire a enfin pris contact avec la mairie pour négocier à l'amiable l'acquisition de ces terrains.

Ce jour, Madame le Maire sollicite l'avis de son assemblée sur l'aliénation des parcelles cadastrées, section B 906 pour 12a, B 907 pour 12a75ca, B 908 pour 1ha56a, et B 909 pour 33a50ca soit une surface totale de 2ha 14a25ca sise quartier Les Claux pour la création d'un parking pour un montant total de 815 550 €.

Ces terrains sont situés en zone UD du POS de Collobrières et font l'objet de l'emplacement réservé n°36, pour la *Création d'aires de stationnement*, au profit de la commune.

Vu l'estimation de la Direction Générale des Impôts – Service des Domaines

Vu l'accord de principe de Mlle Parcheminey, propriétaire de ces terrains sur la cession des dites parcelles au prix de 815 550 €.

Le Conseil municipal,
Oui l'exposé de Madame le Maire
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- d'acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées, section B 906 pour 12a, B 907 pour 12a75ca, B 908 pour 1ha56a, et B 909 pour 33a50ca soit une surface totale de 2ha 14a25ca au prix de 815 550 € plus frais d'acte appartenant à Mlle PARCHEMINEY, le Concorde 280 Avenue Maréchal Foch 83000 TOULON.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte et toutes pièces nécessaires à son aboutissement.
- Dit que les crédits nécessaires sont reportés sur le Budget 2013 (en reste à réaliser).

13.02 EMPRUNT A LONG TERME ENTRE LA COMMUNE ET LE CREDIT AGRICOLE (Budget de la commune)

Pour l'acquisition des terrains appartenant à Melle PARCHEMINEY en vue de la création d'un parking, le Crédit Agricole nous a fait la proposition de prêt suivante :

Montant maximum :	815 550,00 €
Type de taux :	5,06%
Durée maximale :	30 ans
Périodicité :	Mensuelle
Type d'échéances	Constantes
Equivalence :	4.99 %
Frais de dossier :	1 500 €
Commission d'engagement	Néant
Type amortissement :	Amortissement linéaire

Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- d'approuver les propositions ci-dessus
- d'autoriser le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer le contrat de prêt correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire lève la séance à 18 heures.

Le Secrétaire de Séance

Jacqueline FE

Le Maire,

Christine AMRANE